COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20.12.2021
COM(2021) 822 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

sur l'application de l'article 45 du règlement (UE) nº 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux actions d'information dans le domaine de la politique agricole commune

{SWD(2021) 399 final}

I. INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur la mise en œuvre des actions d'information dans le domaine de la politique agricole commune (PAC) pour 2019 et 2020, au titre de l'article 45 du règlement (UE) nº 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune[1] (ci-après le «règlement»).

L'article 45, paragraphe 1, premier alinéa, du règlement dispose que les actions d'information financées «vise[nt], en particulier, à favoriser la présentation, la mise en œuvre et le développement de la PAC et la sensibilisation du public au contenu et aux objectifs de celle-ci, à restaurer la confiance des consommateurs après les crises grâce à des campagnes d'information, à informer les agriculteurs et les autres acteurs des zones rurales et à promouvoir le modèle agricole européen et sa compréhension par les citoyens». L'article 45, paragraphe 2, dernier alinéa, dispose que les actions visées «contribuent également à assurer la communication institutionnelle des priorités politiques de l'Union, pour autant qu'elles soient liées aux objectifs généraux du présent règlement.»

Les actions d'information financées se répartissent en deux grandes catégories:

- celles qui sont soumises par des organisations tierces en vue d'un cofinancement au titre du Fonds européen agricole de garantie — FEAGA (les subventions); et
- celles qui sont décidées à l'initiative de la Commission et financées à 100 % par le Fonds européen agricole de garantie — FEAGA (les actions directes/les marchés publics).

Conformément à l'article 45, paragraphe 5, du règlement, un rapport sur la mise en œuvre des actions d'information menées au titre dudit règlement est présenté tous les deux ans au Parlement européen et au Conseil. Le présent rapport est le neuvième de ce type[2].

Au cours de cette période, la direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI) a continué à contribuer au développement et à la mise en œuvre des actions de communication institutionnelle de la Commission. Des ressources ont été regroupées à partir de différents programmes de dépenses, dans le but de financer les priorités en matière de communication en fonction des objectifs généraux de l'Union européenne. En 2019, les actions de communication de la DG AGRI ont reflété la manière dont la politique agricole commune a contribué aux priorités de la Commission Juncker, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois, la croissance et les investissements, et en apportant des avantages tangibles aux citoyens. Dans le même temps, la Commission s'est préparée à concrétiser les grandes ambitions de la Commission von der Leyen, notamment concernant le pacte vert pour l'Europe. En 2020, la nouvelle Commission a été rapidement confrontée à la pandémie de coronavirus et à la nécessité d'organiser une réponse européenne concertée et coordonnée à cette situation d'urgence. La DG AGRI a contribué à communiquer, à la fois au niveau institutionnel et sectoriel, sur les mesures prises pour protéger la santé et la sécurité des citoyens, afin d'assurer le bon fonctionnement continu de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de la sécurité alimentaire, ainsi que sur le plan de relance tourné vers l'avenir proposé par la Commission sur la base des objectifs du pacte vert.

---

1 *Journal officiel de l'Union européenne* (JO L 347 du 20.12.2013, p. 549).

2 COM(2003) 235 final du 8.5.2003; COM(2007) 324 final du 13.6.2007; COM(2009) 237 final du 20.5.2009; COM(2011) 294 final du 25.5.2011; COM(2013) 645 final du 20.9.2013; COM(2016) 83 final du 23.2.2016; COM(2017) 777 final du 19.12.2017; COM(2019) 634 final du 17.12.2019.

En 2020, une enquête Eurobaromètre a été réalisée dans le cadre du suivi régulier de la perception de l'agriculture et la PAC par les citoyens de l'UE. Les trois objectifs de la PAC les mieux classés par les Européens restent globalement stables depuis 2017 et consistent à fournir des aliments sains et de haute qualité, à assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs et à protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique. Une majorité croissante d'Européens considère que la PAC remplit ses objectifs et profite à tous les citoyens, pas seulement aux agriculteurs[3].

En 2020, une étude d'appui à l'évaluation externe[4] concernant la politique d'information sur la politique agricole commune a, par ailleurs, été réalisée. Cette étude a révélé que les actions d'information entreprises ont permis d'améliorer la compréhension et la perception de la PAC. Elle a aussi fourni des orientations précieuses pour l'élaboration de la stratégie de communication externe de la DG AGRI pour la période 2021-2025. L'étude a également contribué à une évaluation globale de la politique d'information sur la PAC, qui s'est achevée par la publication d'un rapport d'évaluation[5].

Les annexes mentionnées dans le texte font partie intégrante du document de travail des services de la Commission joint au présent rapport.

II. BUDGET

Le budget mis à disposition pour les actions d'information à financer sur la ligne budgétaire 05 08 06, prévu au départ dans la décision de financement, était de 8 millions d'euros en 2019 et de 8 millions d'euros en 2020. De plus, dans le cadre des actions de communication institutionnelle de la Commission durant cette période, un montant de 5 655 000 euros en 2019 et un autre de 7 545 000 euros en 2020 ont été coaffectés par la DG AGRI (en provenance tant du FEAGA que du FEADER) à la DG Communication qui est chargée de la gestion des campagnes institutionnelles de la Commission.

Le budget alloué a été réparti entre les marchés publics (actions menées à l'initiative de la Commission) et les subventions (actions cofinancées) de la manière suivante:

2019: Marchés publics (4 millions d'euros) (50 %) — Subventions (4 millions euros) (50 %)
2020: Marchés publics (4 millions d'euros) (50 %) — Subventions (4 millions euros) (50 %)

L'exécution des actions de 2019 a atteint 100 % en ce qui concerne les engagements et 92,91 % en ce qui concerne le paiement des montants engagés.

L'exécution des actions de 2020 a atteint 96,86 % en termes d'engagements. Les chiffres relatifs aux paiements pour les actions 2020 n'étaient pas encore finalisés au moment de la rédaction du présent rapport, étant donné que des paiements peuvent encore être effectués jusqu'au 31 décembre 2021.

III. VENTILATION DES ACTIONS FINANCÉES

En 2019-2020, les actions d'information concernant la PAC étaient fortement axées sur la future PAC et les priorités stratégiques de la Commission. La période de référence a concordé

[3] https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2229.

[4] https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/cmef/regulation-and-simplification/information-policy-common-agricultural-policy-1_en.

[5] Document de travail des services de la Commission, Évaluation de la politique d'information sur la politique agricole commune, SWD (2021) 980.

avec les négociations en cours sur les propositions sectorielles du cadre financier pluriannuel (CFP) relatives à la réforme de la PAC que la Commission a présentées le 1er juin 2018. En 2019, les actions ont également porté sur la sensibilisation aux élections parlementaires européennes, dans le cadre des actions de sensibilisation en cours de la DG AGRI afin d'établir un dialogue avec les citoyens et les parties prenantes sur les propositions de réforme de la PAC. La Commission a donné une forte impulsion pour faire progresser le programme de développement durable du pacte vert pour l'Europe, avec l'adoption, le 20 mai 2020, de la stratégie «De la ferme à la table» et de la «stratégie en faveur de la biodiversité» et leur discussion en cours avec les autres institutions et parties prenantes de l'UE. Au cours de cette période, la DG AGRI a intensifié ses efforts de communication afin de mieux faire prendre conscience du rôle clé de la PAC dans la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe, y compris l'importance du développement durable dans toutes ses dimensions: économique, sociale et environnementale. Comme indiqué ci-dessus, la priorité absolue en 2020 était la communication d'informations au niveau de l'UE sur l'action coordonnée et urgente de la Commission en réaction à la pandémie de COVID-19. Cette action a consisté, entre autres, à informer les citoyens et les décideurs politiques des nombreuses mesures adoptées par la Commission en vue de simplifier la gestion de la PAC et à apporter un soutien financier aux agriculteurs et aux communautés rurales. Pour les citoyens comme pour les parties prenantes, la pandémie de COVID-19 a fait ressortir l'importance d'un secteur agroalimentaire solide et résilient qui fonctionne en toutes circonstances. Une autre priorité essentielle en 2020 a été la communication autour de la préparation d'une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE.

Les actions d'information ont été marquées par une coopération renforcée avec d'autres services de la Commission, notamment la DG Communication (COMM), la DG Santé et sécurité alimentaire (SANTE), la DG Recherche et innovation (RTD), le Centre commun de recherche et la DG Environnement (ENV), reflétant ainsi la nature transversale du programme du pacte vert. Afin de garantir la transmission des messages clés de la PAC dans le cadre de la trame narrative générale du pacte vert, la DG AGRI a élaboré des supports de communication spécifiques, par exemple sur la politique en matière d'agriculture biologique, de qualité et d'innovation. Le recours à des outils numériques et aux médias sociaux a, par ailleurs, été intensifié afin d'améliorer l'efficacité de la communication envers les parties prenantes et les citoyens.

1. Subventions (actions d'information cofinancées, menées à l'initiative d'organisations tierces)

L'article 45 (actions d'information) du règlement envisage deux types d'actions à financer par des subventions: des programmes de travail annuels ou d'autres mesures spécifiques présentées par des tiers. Par action d'information spécifique, on entend des séances d'information limitées dans le temps et l'espace et mises en œuvre sur la base d'un budget unique. Les activités relevant de ce type d'opération peuvent aller d'une série de conférences à une campagne d'information complète comprenant plusieurs types d'actions d'information (telles que des productions audiovisuelles, des articles de presse, la communication par les médias numériques, l'organisation de séminaires et de conférences ou la participation à des foires agroalimentaires) organisées dans différentes régions ou différents États membres. Un programme de travail annuel est un ensemble de deux à cinq actions d'information spécifiques. Pour 2019 et 2020, il a été décidé (comme lors des précédents exercices) de ne retenir pour le cofinancement que des actions d'information spécifiques dans le but de

simplifier le régime de subventions et de veiller à la cohérence entre les différentes actions de communication.

Les appels à propositions[6,7] ont encouragé les actions d'information spécifiquement axées sur les dimensions économique, environnementale et sociale d'une politique agricole commune durable. En ce qui concerne le groupe cible des parties prenantes, l'objectif était d'assurer une plus grande sensibilisation à la contribution apportée par la PAC pour soutenir le développement durable. Pour ce qui est du grand public (et en particulier des jeunes vivant dans les zones urbaines), les appels à propositions ont encouragé, entre autres, les approches novatrices visant à nouer le dialogue avec les jeunes. Ces approches visaient les écoliers, les enseignants et les étudiants universitaires et étaient axées, par exemple, sur la sensibilisation au rôle de la PAC dans la lutte contre le changement climatique et sur la promotion d'habitudes alimentaires saines. Dans l'ensemble, l'objectif était de sensibiliser le public à la pertinence, pour les citoyens, du soutien apporté par l'UE à l'agriculture et au développement rural et à sa contribution à la réalisation des objectifs du pacte vert.

Dix-huit mesures ont été cofinancées en 2019 et vingt-deux, en 2020, soit un total de quarante actions cofinancées pour la période de 2019-2020, qui ont toutes bénéficié d'un taux de 60 % des coûts admissibles réellement encourus, majoré d'une contribution forfaitaire de 7 % des coûts admissibles. Au cours de la période de 2019-2020, vingt-cinq subventions ont été allouées à des médias et des agences de communication pour des actions de sensibilisation au niveau national sur l'importance que revêtent l'agriculture et les zones rurales pour la société dans son ensemble. Il s'agissait notamment d'actions avec une composante transnationale significative, menées par des entreprises de médias actives dans différents États membres. Les projets illustraient la manière dont la PAC contribue à la réalisation des priorités politiques de l'Union et aborde la question du développement durable de l'agriculture, dans toutes ses dimensions. Ces actions comprenaient souvent des éléments pédagogiques et des activités de sensibilisation concernant l'alimentation et l'agriculture, qui soulignaient le rôle de l'aide apportée par l'Union et l'importance du renouvellement générationnel dans le secteur.

Un soutien a également été accordé à huit actions menées au niveau national par des associations de producteurs ou des entités ayant des liens étroits avec le secteur agricole. Ces projets étaient axés sur les défis actuels et futurs de l'agriculture et des zones rurales de l'UE et sur la promotion du développement durable. De même, au niveau national, entre autres, un établissement universitaire s'est penché sur les perspectives d'avenir pour les jeunes agriculteurs. Une association spécialisée dans les questions de développement rural à l'échelle européenne a, par ailleurs, organisé un projet transfrontalier axé sur le soutien aux étudiants en formation agricole. De même, deux organisations actives dans le domaine de l'environnement au niveau national, et une organisation active au niveau de l'UE, ont reçu un soutien pour des actions de sensibilisation aux questions liées à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité dans le contexte de la stratégie «De la ferme à la table» et des priorités du pacte vert pour l'Europe.

Des projets subventionnés comprenaient fréquemment un volet éducatif ciblant les écoliers, les enseignants et les étudiants universitaires. Ces actions ont été conçues dans le but de nouer

---

6 Appel à propositions pour les subventions en 2019, Journal officiel de l'Union européenne, 2018/C 395/03 du 31.10.2018.

7 Appel à propositions pour les subventions en 2020, https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/other_eu_prog/imcap/wp-call/infome-01-2020_fr.pdf.

le dialogue avec les jeunes et de les sensibiliser à la PAC et à sa contribution dans de nombreux domaines tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et la promotion d'une alimentation saine comme choix de vie.

En raison des restrictions imposées par les autorités nationales pour faire face à la pandémie de COVID-19, certains projets subventionnés ont été confrontés à des difficultés majeures dans la mise en œuvre de leurs actions. Ces difficultés ont eu un impact en particulier sur les activités liées à l'organisation de séminaires dans les écoles, de conférences et de participation à des foires agroalimentaires. Conformément à l'approche globale adoptée par la Commission européenne, la DG AGRI a continué à faire preuve d'une grande souplesse dans la recherche de solutions pour assurer l'exécution de ces projets.

Le document de travail des services de la Commission joint au présent rapport fournit des informations sur les subventions accordées au cours de la période de référence, y compris le nombre de demandes de subvention retenues par État membre.

Au cours de la période de 2019-2020, il est important de souligner qu'un nombre considérable d'actions d'information cofinancées ont atteint un public plus large que les participants directs, grâce à l'effet multiplicateur de la presse spécialisée et des médias, ainsi qu'à l'usage accru des canaux numériques et des réseaux sociaux en tant qu'outils de diffusion.

Les candidatures ont été évaluées à l'aune de rigoureux critères d'éligibilité, d'exclusion, de sélection et d'attribution fixés par les appels à propositions. Cette approche était conforme au règlement financier et traduisait la volonté de la Commission d'assurer un traitement égal et une concurrence loyale entre les candidats[8].

2. Actions directes/marchés publics (actions d'information menées à l'initiative de la Commission)

Au cours de la période de 2019-2020, comme dans le passé, un nombre important d'actions d'information ont été menées à l'initiative de la Commission. Mais en raison de la pandémie de COVID-19, la plupart des événements en présentiel ont dû être annulés en 2020 (à partir du 1er mars), tandis que d'autres ont dû être adaptés, et de manière générale, il a notamment fallu recourir à des modes d'organisation en ligne pendant toute l'année.

a) Médias et communication en ligne

L'appui aux médias par la fourniture d'informations pertinentes et opportunes sur la PAC actuelle et future et sur la politique de développement rural a continué d'occuper une place importante au cours de cette période. De nouvelles améliorations ont été apportées à www.Ag-Press.eu, la plateforme destinée aux journalistes intéressés par les questions alimentaires et agricoles. L'organisation de visites d'étude, de séminaires et de webinaires en ligne (en 2020) a permis de favoriser l'échange de connaissances et d'expériences entre les membres d'Ag-Press et d'approfondir leur compréhension des actions de l'UE en ce qui concerne l'agriculture et les zones rurales.

Parmi les activités de mise en réseau se trouvait, entre autres, l'organisation de deux voyages d'étude: l'un en Roumanie et l'autre en Finlande pendant la présidence respective de ces pays

[8] De plus amples informations sur les subventions sont disponibles également sur le site Europa à l'adresse: http://ec.europa.eu/agriculture/grants-for-information-measures_fr.

au Conseil de l'UE en 2019. Le voyage d'étude dans la région de Cluj, en Roumanie, a comporté des exposés d'experts et des visites d'exploitations agricoles et viticoles, qui ont démontré le rôle de la technologie moderne dans leurs réalisations. Le riche patrimoine fromager traditionnel de la région et le succès de ses fromages sur le marché européen, soutenu par l'utilisation de techniques de marketing modernes, ont également été présentés. Un autre point fort a été un projet relatif à l'agriculture biologique qui a remporté un succès commercial et repose sur la tradition transylvanienne du pressage à froid de grains bruts. Les échanges avec les producteurs et les entrepreneurs ruraux sur le terrain, tant en Finlande qu'en Roumanie, ont donné un aperçu de la diversité des conditions agricoles dans les différents États membres et des défis auxquels ils sont confrontés.

En outre, au premier semestre de 2019, un séminaire a été organisé pour le réseau Ag Press dans le cadre d'un effort soutenu de communication concernant les nouveaux progrès réalisés dans le partenariat Afrique-UE en matière d'agriculture. Ce séminaire s'inscrivait dans le prolongement de la troisième conférence des ministres de l'agriculture de l'Union africaine et de l'Union européenne, qui a marqué une étape importante en juin 2019 et qui, pour la première fois, a approuvé une déclaration politique, accompagnée d'un programme d'action, dans le but général de renforcer davantage la coopération en matière d'alimentation et d'agriculture à tous les niveaux. Cet effort de communication a requis la mobilisation de différents outils (conférence de presse avec la participation du commissaire européen chargé de l'agriculture et de son homologue de l'Union africaine, communiqués de presse, fiches d'information, vaste activité numérique et activité à grande échelle sur les médias sociaux).

En 2020, les restrictions liées à la pandémie n'ont pas permis l'organisation de voyages de presse. Ag-Press a toutefois pu organiser trois webinaires au cours desquels les principales priorités politiques de l'UE ont pu être mises en lumière. Le premier webinaire (20 mai) était consacré aux mesures massives de soutien de l'UE liées à la COVID. Il s'est concentré, en particulier, sur les différentes mesures adoptées pour garantir la poursuite du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement à l'échelle de l'UE, ainsi que sur le soutien offert par l'UE aux PME, aux agriculteurs et aux zones rurales en vue d'atténuer les effets de la crise. Le deuxième webinaire, auquel ont participé M. Janusz Wojciechowski, commissaire chargé de l'agriculture et du développement rural, et Mme Stella Kyriakides, commissaire chargée de la santé et de la sécurité alimentaire, a été marqué par l'adoption de la stratégie «De la ferme à la table» (20 mai). Cet événement a porté sur le développement durable et le rôle de la future PAC dans la mise en place de systèmes alimentaires durables. Les questions de l'innovation et du renouvellement générationnel dans l'agriculture ont fait l'objet d'un troisième webinaire (15 décembre). Ces échanges approfondis avec de hauts fonctionnaires de la Commission issus de la DG AGRI et du JRC ont permis d'approfondir la compréhension des représentants des médias sur ces questions politiques cruciales et de partager des informations sous embargo sur le rapport «Agricultural Outlook 2020-2030» et l'étude «Farmers of the Future».

Au cours de la période de référence, la DG AGRI a continué à développer ses capacités en matière de médias sociaux et de communication en ligne. L'expansion de l'activité des médias sociaux a contribué de manière substantielle à faire connaître la PAC, ce qui s'est traduit par une augmentation des taux d'engagement des principaux publics cibles, Cela a permis une diffusion plus efficace et efficiente des messages sur toutes les plateformes, assurant une couverture régulière d'une grande variété de sujets. Parallèlement, l'amélioration du suivi et de la surveillance des performances du contenu en ligne a facilité les ajustements nécessaires pour garantir la diffusion en temps voulu de messages appropriés pour les publics visés; elle a également permis aux adeptes d'obtenir des réponses plus rapides et plus efficaces. Des supports de communication conviviaux élaborés pour l'internet et les médias

sociaux ont permis de mieux faire connaître le rôle de la PAC dans la réalisation des priorités du pacte vert, ainsi que les mesures adoptées pour faire face à la crise de la COVID-19 dans le secteur agroalimentaire. L'utilisation accrue d'outils audiovisuels et graphiques a considérablement augmenté la portée et l'attrait de la communication de la DG AGRI sur les médias sociaux. Un exemple particulièrement remarquable est la campagne de communication attrayante élaborée pour illustrer les indications géographiques, le patrimoine culinaire de l'UE et la politique de qualité. Un autre exemple est la production d'un contenu audiovisuel vivant pour mettre en évidence le projet «Les agriculteurs du futur», l'initiative conjointe de la DG AGRI et du JCR sur les solutions innovantes pour relever les défis futurs du secteur agricole. La DG AGRI a continué à travailler avec la DG COMM et d'autres DG pour assurer une diffusion coordonnée du contenu au niveau de l'entreprise, améliorant ainsi l'efficacité de sa production**.**

b) Conférences, foires et événements

Au cours de cette période, l'établissement d'un dialogue avec les parties prenantes et la sensibilisation du grand public sont restés une priorité pour les actions de communication de la DG AGRI.

Les conférences ont constitué un moyen important de consultation et d'échange d'informations et d'idées sur des questions politiques essentielles entre la Commission et un large éventail de parties prenantes aux niveaux régional, national et international. Les résultats de la révision de la stratégie forestière de l'UE ont, par exemple, été présentés lors de la conférence «Nos forêts, notre avenir» que la Commission a organisée à Bruxelles les 25 et 26 avril 2019. La conférence a confirmé l'importance vitale des forêts et de la foresterie dans le contexte de l'accord de Paris et des objectifs de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030. Les discours liminaires prononcés par le commissaire chargé de l'agriculture et du développement rural, le secrétaire d'État roumain aux forêts représentant la présidence du Conseil de l'UE et le commissaire chargé de l'action pour le climat et de l'énergie ont planté le décor d'un débat approfondi sur le potentiel du secteur forestier pour contribuer davantage à faire progresser les objectifs économiques, sociaux, environnementaux et climatiques de l'UE. De manière générale, la communication sur ce thème est restée un objectif clé au cours de la période.

Les travaux relatifs à la stratégie «De la ferme à la table», un élément clé du pacte vert, ont en outre débuté en décembre 2019. La conférence de 2019 sur les perspectives agricoles de l'UE était axée sur le développement durable de la ferme à la table. Plus précisément, les interventions ont couvert un nombre d'initiatives prises par les acteurs de la chaîne alimentaire pour améliorer la durabilité de la production, de la consommation et du commerce. Outre le changement climatique, d'autres aspects du développement durable ont été explorés tels que la préservation de la viabilité économique des exploitations agricoles, la vitalité des communautés rurales, la biodiversité et les ressources naturelles. L'évolution des demandes sociétales et des attentes des consommateurs, notamment en matière d'alimentation durable, a également été abordée lors de l'examen des perspectives des marchés de l'UE à l'horizon 2030. La conférence a réuni plus de 600 parties prenantes, représentant les institutions de l'UE, les gouvernements et les organisations internationales, les acteurs de la chaîne alimentaire, le secteur socioprofessionnel, les experts du marché, les universitaires et les groupes de réflexion, ainsi que la société civile au sens large. Des outils de retransmission en ligne ont permis d'assurer la diffusion à grande échelle des débats sur l'internet, les médias sociaux et les médias numériques.

En 2020, la communication autour du développement durable et notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe a été renforcée. La DG AGRI et la DG SANTE ont organisé conjointement la première conférence «De la ferme à la table» en ligne, les 15 et 16 octobre 2020. Le commissaire chargé de l'agriculture et du développement rural et la commissaire chargée de la santé et de la sécurité alimentaire ont participé aux cérémonies d'ouverture et de clôture et ont souligné le souhait de la Commission de nouer un dialogue avec les parties prenantes et la société civile afin d'avancer ensemble pour progresser dans la mise en place de systèmes alimentaires durables. Les avantages du format en ligne se sont reflétés dans le niveau élevé de participation, comme l'ont montré l'événement «Renforcer les indications géographiques» organisé en novembre, qui a exploré les moyens de renforcer la politique de qualité de l'UE, et la conférence «Outlook» (perspectives) de décembre 2020. Les participants ont toutefois également souligné les aspects moins positifs du format en ligne, qui sont liés au manque d'interaction humaine, et leur incidence sur l'échange de bonnes pratiques et la mise en réseau.

L'interaction en face-à-face avec le grand public et les parties prenantes lors des foires agricoles est restée une activité importante. La DG AGRI a été présente à huit foires et événements agricoles en 2019, souvent en association avec d'autres services de la Commission. Du matériel de communication dynamique et attrayant, dont des publications, a été mis à disposition. Des événements ont été organisés, en particulier au profit des familles et des écoliers. L'objectif était d'écouter et d'intégrer et accroître la visibilité et l'accessibilité des institutions de l'UE au niveau local.

Au début de 2020 (comme en 2019), la DG AGRI, en coopération avec la DG SANTE, a participé, avec un stand sur le thème du développement durable, à deux grandes foires agricoles: l'Internationale Grüne Woche à Berlin et le Salon international de l'agriculture à Paris. Toutes les autres foires prévues pour 2020 ont été annulées à cause des restrictions liées à la pandémie.

La DG AGRI continue d'examiner les possibilités de tirer parti de ses différents événements afin de sensibiliser au maximum les citoyens comme elle l'a fait, par exemple, lors de la foire agricole d'Okra (FI) au début de la présidence finlandaise de l'UE en juillet 2019. À cette occasion, en coopération avec les parties prenantes et les autorités nationales, un dialogue citoyen sur la future PAC a été organisé, avec la participation du ministre de l'agriculture, du président de MTK, l'association des producteurs et des coopératives, et des responsables de la DG AGRI. En outre, la participation du commissaire chargé de l'agriculture et du développement rural, ainsi que de hauts représentants des États membres, à d'importantes foires a fréquemment suscité un grand intérêt et a été largement couverte par les médias nationaux et régionaux.

IV. VENTILATION DES DÉPENSES (ENGAGEMENTS ET PAIEMENTS) ENTRE LES ACTIONS COFINANCÉES À L'INITIATIVE DE PARTIES TIERCES (SUBVENTIONS) ET LES ACTIONS D'INFORMATION MENÉES À L'INITIATIVE DE LA COMMISSION (MARCHÉS PUBLICS)[9]

	2019			2020		
Tous les chiffres sont en EUR.	Subventions	Marchés publics	Total	Subventions	Marchés publics	Total
Budget réel	4 000 000	4 000 000	8 000 000	3 935 189	3 064 812	7 000 001
Engagements + Codélégation (*)	4 025 093	3 974 786	7 999 879	3 935 189	2 844 906 (**)	6 780 095 (**)
% de consommation	100,63 %	99,37 %	100,00 %	100,00 %	92,82 %	96,86 %
Paiements	3 674 830	3 757 698	7 432 528	S.O. (***)	S.O. (***)	S.O. (***)
% du paiement par rapport à l'engagement/la codélégation (*)	91,30 %	94,54 %	92,91 %	S.O. (***)	S.O. (***)	S.O. (***)

(*) Chiffres couvrant les engagements de niveau 1 ou 2, ainsi que le budget dépensé par les entités codéléguées.
(**) Sur base de la modification des plans d'action de communication externe de la DG AGRI.
(***) Les paiements en faveur de ces actions sont en cours et encore à finaliser.

Les paiements sont en général inférieurs aux montants initialement engagés. En ce qui concerne les subventions, cela s'explique par le fait, d'une part, que les coûts définitifs des actions sont inférieurs à ceux initialement prévus par le bénéficiaire et, d'autre part, que les dépenses déclarées par les bénéficiaires ne peuvent pas toutes être considérées comme admissibles. Dans le cas des actions menées à l'initiative de la Commission, les différences entre les paiements et les engagements découlent du fait que, si les engagements sont fixes, les dépenses réelles sont inférieures aux prévisions initiales, car des économies sont faites et des mesures plus efficaces au niveau des coûts sont prises au cours de la mise en œuvre des projets.

V. CONCLUSION

La promotion de l'objectif de développement durable de l'UE, à savoir son aspiration à transformer l'UE en une société équitable et prospère, nantie d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, était au cœur des actions de communication de la Commission en 2019-2020. Au cours de cette période, les actions d'information sur la PAC, qui reflètent cet objectif, ont mis en exergue la simplification et la modernisation de la future PAC, sa capacité à mieux répondre aux défis économiques, environnementaux et sociaux émergents et ses efforts visant à soutenir un revenu agricole viable, à promouvoir l'action en faveur de l'environnement et du climat, à renforcer le tissu socio-économique des zones rurales et à répondre aux préoccupations sociétales.

[9] 13 200 000 EUR, coaffectés à des activités de communication institutionnelle gérées par la DG Communication en 2019 et 2020, ne sont pas repris dans ce tableau.